

# **Tutoriel TR 2024**

## Pôle Conseil

Date: 15/12/2024

Auteur: Alexane GOLLIOT - Responsable Conseil 2024-2025

Relecteurs: Enora CANEVET – Chargée de Mission Conseil 2024-2025

Aymeric BOCQUET – Responsable Conseil 2021-2022

Florence GLOVER - Attachée de Direction

Diffusion: Structures du Mouvement, Équipe CNJE

www.junior-entreprises.com | I N°SIRET: 330 296 955 00066 | Code APE 9499Z







# **Sommaire**

I. INTRODUCTION	3
II. TR 2024	3
1. Changement légal 2024	3
2. DÉCLARATION TR 2024	3
3. EXEMPLE DU REMPLISSAGE D'UNE LIGNE	5
4. PARTICULARITÉS DU TR 2024 EN ALSACE-MOSELLE	5
5. DÉMARCHE POUR RÉGULARISER LES ÉCARTS SUR LE TR	5
6. DÉCLARER LES COTISATIONS DES STAGIAIRES	6
7. RÉALISER LE DOUBLE CONTRÔLE	7
III. Dépôt sur le site des URSSAF	9



## I. Introduction

Le Tableau Récapitulatif (TR) est un déclaratif social annuel à faire avant le 31 janvier de l'année N+1 de la période concernée (année civile). Il sert à régulariser les arrondis et erreurs sur les cotisations déclarées et payées par la Junior.

Le but de ce tutoriel est de présenter la méthode pour déclarer un TR et de vous permettre d'éviter de futures erreurs sur ce déclaratif.

## II. TR 2024

## 1. Changement légal 2024

À partir de janvier 2025, la déclaration du TR ne sera plus disponible sur votre espace URSSAF. Cela entraîne plusieurs changements

- 1. Le TR sera à réaliser UNIQUEMENT en cas d'erreur dans vos BRC pendant l'année. Si vous n'avez pas commis d'erreur vous n'avez RIEN À FAIRE. La différence de quelques euros possibles dus aux arrondis fait pendant l'année n'est donc pas à régulariser.
- 2. Le TR devra être fait de façon manuscrite (donc imprimé et rempli à la main), il devra ensuite être scannée et envoyé aux URSSAF par l'intermédiaire de votre messagerie électronique URSSAF.

Pour contrôler les potentielles erreurs, nous vous mettons à disposition un simulateur de TR calculant automatiquement le montant dû. Vous pourrez le trouver <u>ici</u>.

Rappel : un écart de quelques euros peut s'expliquer par des différences d'arrondis pendant l'année. Dans ce cas, IL N'EST PAS NECESSAIRE DE DECLARER VOTRE TR.

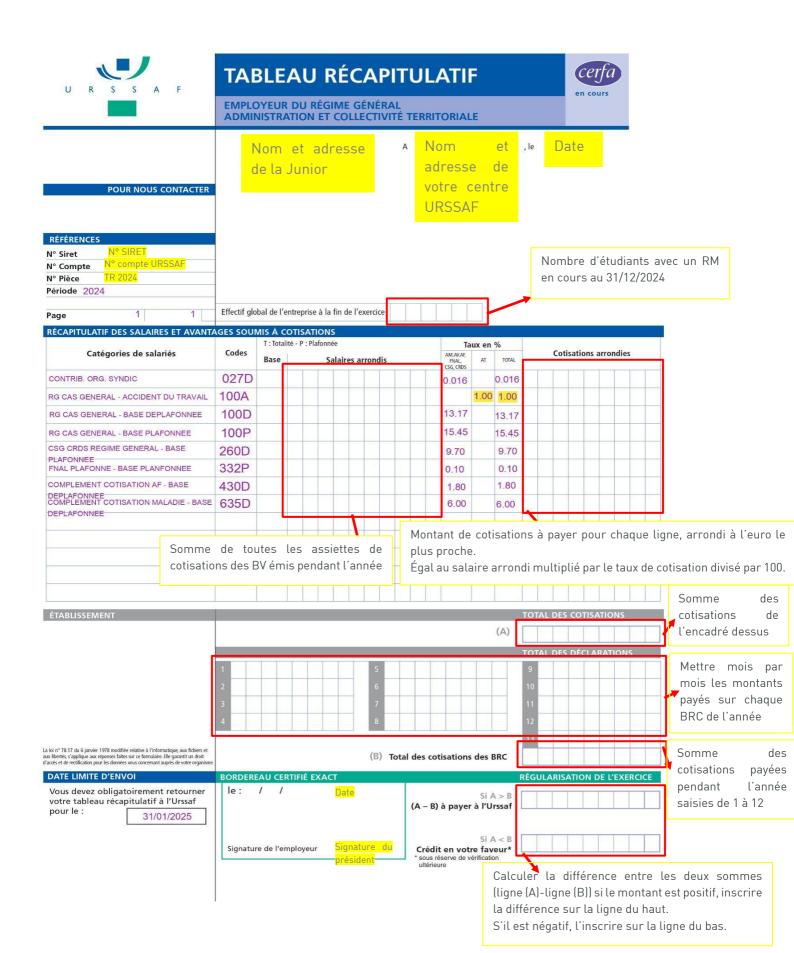
## 2. Remplissage du TR 2024

Particularité sur la ligne 2 (code 100A) le taux à indiquer est votre taux AT, il est propre à chaque Junior. Vous pouvez consulter votre AT dans votre espace URSSAF dans Accueil puis dans la catégorie « Historique des taux AT » en cherchant le taux de 2024. **NE PAS METTRE** 





1% si ce n'est pas votre taux personnel.





## 3. Exemple du remplissage d'une ligne

Considérons que votre assiette de cotisation sur l'année est de 950€, pour la ligne du code 100D, cela donnerait le remplissage suivant :

														_		
RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	100D					9	5	0	13.17	13.17				1	2	5

Ici, 950\*13.17/100 = 125,115 qui arrondi à l'euro donne 125€ à remplir sur la dernière ligne.

## 4. Particularités du TR 2024 en Alsace-Moselle

Dans le cas particulier de l'Alsace-Moselle, vous avez toujours la ligne 381D à ajouter.

La ligne est à ajouter en dessous des autres, elle s'appelle « MAJO ALSACE MOSELLE – SECTEUR PRIVE – ALSACE MOSELLE – BASE DEPLAFONNEE », porte le code 381D et a un taux de 1.30%. Vous devrez rentrer dans la partie salaires arrondis le cumul de l'assiette de cotisation de tous les BV émis en 2024 arrondis à l'entier le plus proche.

## 5. Démarche pour régulariser les écarts sur le TR

#### Si vous devez de l'argent à l'URSSAF :

Le montant devrait vous être prélevé au mois de février après que vous avez déposé la déclaration sur votre espace messagerie

#### Si l'URSSAF vous doit de l'argent :

- Le montant est faible (quelques euros) : mieux vaut ne pas enclencher de démarche pour régulariser. La perte sera à enregistrer en charge exceptionnelle en comptabilité (compte 67).
- 2. Le montant est important et vous souhaitez demander le remboursement à l'URSSAF : vous pouvez contacter l'URSSAF <u>via l'espace messagerie</u> du site de l'URSSAF en même temps que l'envoi du document pour savoir quelle est la démarche à suivre pour récupérer la somme.





## 6. Déclarer les cotisations des stagiaires

Les stagiaires sur l'année 2024 de votre structure ayant touché une gratification supérieure au minimum légal (4,35€ par heure en 2024) donnent lieu à des cotisations sociales sur le montant brut excédentaire à ce minimum légal. Vous avez dû normalement déclarer ces cotisations lors de vos BRC. Il faut le faire à nouveau lors du TR.

Remplissage du déclaratif :

Voici les différentes lignes à compléter avec les montants correspondants :

- Ligne 260D « CSG CRDS REGIME GENERAL BASE DEPLAFONNEE » : ajouter au cumul de l'assiette de cotisation, 98,25 % du cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2024 ;
- Lignes 100A, 100D, 100P, 332P, 430D, 635D: ajouter au cumul de l'assiette de cotisation de tous les bulletins de gratification de stage mis sur l'année 2024, 100 % du cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2024;
- Lignes 027D : ne surtout rien rentrer concernant les stagiaires, ceux-ci n'étant pas concernés par cette cotisation.

#### Exemple:

Vous avez un cumul de l'assiette de cotisations, calculée à partir des BV émis sur 2024, d'un montant de  $1640 \, \text{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$ .

Pendant 2 mois, vous rétribuez deux stagiaires à hauteur de  $1270 \in \text{brut}$  mensuel pour 140 heures travaillées sur le mois et une rétribution horaire de  $9.07 \in \text{En}$  utilisant le bulletin type de gratification de stage disponible sur Kiwi Légal, vous obtenez ainsi les montants cidessous pour chaque stagiaire :

- Montant brut exonéré de charges sociales : 670 € ;
- Montant brut non exonéré de charges sociales : 600 € ;
- Total des cotisations part Junior (exemple avec un taux AT de 1%) : 181.35 € ;
- Total des cotisations part stagiaire : 101 €;
- Total des cotisations sociales : 282.35 € ;





• Montant net touché par le stagiaire : 1 169 €.

Soit un total sur l'année (multiplié par 4) :

- Montant brut exonéré de charges sociales : 2680 € ;
- Montant brut non exonéré de charges sociales : 2400 € ;
- Total des cotisations part Junior : 725.4 € ;
- Total des cotisations part stagiaire : 404 € ;
- Total des cotisations sociales : 1125.4 € ;
- Montant net touché par le stagiaire : 4676 €.

Vous entrez donc les montants suivants dans les lignes suivantes :

- Ligne 260D : 0,9825\*2400 soit 2358€ plus 1640 € d'assiette de cotisation soit un total de 4363,49 € donc 3998 € arrondis ;
- Lignes 100A, 100D, 100P, 332P, 430D et 635D : 2400 € plus 1640 € d'assiette de cotisation soit 4040 € ;
- Ligne 027D : 1640 € (uniquement le cumul de l'assiette de cotisation émis sur la période).

#### 7. Réaliser le double contrôle

Afin de réduire au maximum le risque d'erreur, il faut que vous réalisiez le double contrôle : utiliser 2 outils différents (les tableaux de suivi et la comptabilité) avec 2 acteurs distincts. Ceci pour vérifier les données que vous allez saisir dans le TR ainsi que le montant à payer/le crédit que vous doit l'Urssaf (A – B). Cela suppose que vos tableaux de suivis ainsi que votre comptabilité soient à jour.





Donnée à rechercher	Source 1 : les tableaux de suivi	Source 2 : la comptabilité					
Total des cotisations sur l'année (A)	Somme de la colonne « Total des cotisations » du tableau de suivi des BV 2024	Cumul au crédit du journal BV du grand livre de 2024 du compte 431 (sans compter les écritures de régularisation des centimes)					
Total des BRC sur l'année (B)	Somme du montant prése	ant présent sur les 12 BRC de 2024					

S'il s'avère que vous ne retombez pas sur les mêmes montants, reprenez vos tableaux de suivi et votre comptabilité pour trouver la nature de l'erreur.

#### Vous ne clôturez pas au 31/12 :

Il vous faudra éditer deux grands livres :

- Un du 01/01/2024 à votre date de clôture ;
- Un second du 1er jour de votre exercice fiscal au 31/12/2024 ;

Et additionner les soldes (créditeur pour le 431) de ces derniers.

Vous avez des stagiaires ayant perçu une gratification supérieure au minimum légal :

Vérifiez le montant brut versé sur l'année pour les stagiaires :

- Tableau de suivi : somme du brut des gratifications de stage dans le tableau de suivi correspondant
- Comptabilité : solde débiteur du grand livre de 2024 du compte 6414

Il vous faudra ensuite déterminer le montant brut non exonéré des charges sociales via votre tableau de suivi ou en reprenant les bulletins de gratification des stagiaires.

Pour trouver le total des cotisations sur l'année A via la comptabilité, faites attention si vous les avez rentrés dans un journal différent que celui des BV.

Relisez bien votre TR une fois celui-ci rempli.





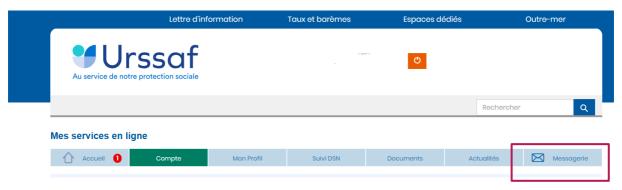
# III. Réaliser le dépôt du TR manuscrit sur urssaf.fr

Une fois votre TR rempli à la main, vous devrez le scanner et le déposer sur votre espace messagerie URSSAF.

Vérifiez bien que votre écriture et la façon dont est scanné le document permet une lecture simple et sans erreur.

#### Dépôt :

- 1) Connecter-vous à votre compte sur le site urssaf.fr
- 2) Une fois sur votre accueil, cliquer sur le bouton « messagerie »



3) Une fois arrivé sur votre espace messagerie, cliquer sur le bouton « nouveau message »

## Messagerie



- 4) Choisir la catégorie « Une formalité déclarative » puis l'élément « Être accompagné pour remplir ma déclaration ».
- 5) Vous pouvez écrire le message adressé à l'agent URSSAF et ajouter en pièce jointe votre TR scanné puis envoyer le message.





#### Message type:

«Madame, Monsieur,

Conformément aux directives de l'ACOSS, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Tableau Récapitulatif annuel des cotisations 2024 de notre association, venant régulariser les écarts relevés sur les BRC déclarés précédemment.

[Nom de la Junior] est affiliée à la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE). À ce titre, elle est exclue du champ d'application de la DSN et continue d'effectuer ses déclarations sociales par l'intermédiaire des BRC disponibles sur son espace en ligne Urssaf.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

### Prénom NOM

#### Trésorier de [nom de la Junior] »

6) Archivage: Archiver au format papier le TR manuscrit et sur votre Drive la version scannée. Vous pouvez également conserver les différents échanges avec l'URSSAF sur votre messagerie et l'éventuel prélèvement fait sur votre compte en banque. Le grand livre 431 de l'année ainsi qu'un un extrait du TSC lié aux sommes des assiettes de cotisation sont aussi à archiver dans le même dossier.

## Un problème inconnu détecté?

Si vous rencontrez un problème qui ne vous semble pas figurer dans ce tutoriel, nous vous invitons tout de même à bien relire ce document. En effet, la grande majorité des tickets que nous recevons pourraient être résolus grâce à une lecture et une application consciencieuse des points listés.

Néanmoins, même si après une lecture attentive vous ne trouvez pas de solutions à votre problème, vous pouvez nous contacter via le module « **Contacter la CNJE** » sur Kiwi.

Bon courage!

Le pôle Conseil 2024-2025



Tutoriel TR 2024

Confédération Nationale des Junior-Entreprises